**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse
**Band:** - (2010)
**Heft:** 1

**Artikel:** CORPORE : nouveau modèle d'instruction Génie/sauvetage
**Autor:** Rüdin, Jacques F.
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-514393

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Le char du Génie est actuellement en cours d'introduction dans les bataillons de sapeurs de chars.

*Génie/sauvetage*

# CORPORE : nouveau modèle d'instructionGénie/sauvetage

**Br Jacques F. Rüdin**

Cdt FOAP Génie/sauvetage

## Situation de départ

Il y a déjà longtemps qu'a été reconnue l'insuffisance d'expérience pratique des jeunes cadres – notamment des chefs de section – en matière de conduite, insuffisance imputable au modèle d'instruction Armée XXI. C'est ainsi qu'un aspirant officier devait être directement formé comme chef de section sans avoir exercé la fonction de chef de groupe. Par conséquent, les chefs de section manquaient non seulement d'expérience, mais aussi de savoir-faire technique.

## Problèmes

Au cours de l'instruction d'un soldat, le passage du commandement ER (13 semaines) au commandement IFO (5 semaines) cause une rupture inutile dans les structures édifiées et vécues, que ce soit à l'intérieur d'une formation de section ou dans la rela-tion entre le commandant de l'école et la recrue. Cela induit un sentiment de désorientation dans la vie militaire quotidienne. Il s'en est suivi un relâchement de la discipline et cela constituait un (trop) gros défi pour les cadres inexpérimentés du même âge.
Lorsque de nombreux changements de commandement interviennent, il est difficile pour un soldat, pendant une période de temps courte souvent inférieure à un an, de s'adapter aux différents principes de conduite des commandants d'écoles respectifs et de leurs cadres de carrière.

D'autre part, le temps d'observation très limité, qui est parfois de quatre semaines seulement, ne permet pas aux supérieurs de procéder à une évaluation approfondie, objective et justifiée pour proposer un futur sous-officier ou officier.
La synchronisation dans les domaines technique, tactique ou de l'instruction de base générale est une mission quasiment impossible tant les interfaces sont nombreuses.

## Approches de solutions et de leur mise en pratique

Au cours d'une première étape, il a été décidé qu'avec le deuxième début 2009 les aspirants cadres effectueraient leur instruction de base spécifique à la fonction (IBF) avec leurs camarades de l'école de recrues jusqu'à la semaine 12, l'école de sous-officiers proprement dite commençant la 13e semaine, à l'issue de l'IBF.
Depuis 2007, une autre mesure décisive a conduit l'ensemble des cadres à devoir à nouveau assurer la conduite et l'instruction dès le premier jour de l'école de recrues. Cela a certes raccourci la durée de l'instruction à l'école d'officiers (EO), mais lors de ce stage (ancien «paiement de galons»), les jeunes cadres ont pu à nouveau acquérir de l'expérience. Cette mesure a rapidement produit les effets souhaités et les jeunes cadres ont été mieux formés pour entrer dans les services pratiques.
La dernière étape prévue jusqu'à présent réunira à nouveau la totalité de l'école de recrues sous un seul commandement à partir de fin 2009. Ce projet porte le nom de CORPORE.

## Adaptation du déroulement de l'instruction

Les 18 semaines de l'école de recrues – qui se déroulent intégralement sous un seul commandement – sont précédées de l'école de sous-officiers (ESO), qui dure quatre semaines à l'issue desquelles les aspirants sous-officiers sont préparés aux premières semaines de l'ER en même temps que les chefs de section dans des cours de cadres communs. Ils sont ensuite en mesure de conduire, d'instruire et de former leurs grou-pes et sections dès le premier jour de l'école de recrues.
Lors de la phase d'instruction en formation 1 (IFO 1), le service pratique commun (= phase de dislocation) a lieu dans le cadre d'un bataillon école (dans la mesure du possible) avec des commandants et des officiers d'états-major.

## Sélection et carrières des cadres

Compte tenu du raccourcissement de l'école de sous-officiers à quatre semaines, l'équipe chargée des militaires de carrière dispose maintenant de onze semaines pour sélectionner les aspirants. Cela doit contribuer à une possibilité approfondie d'évaluation. Au cours de cette période, les futurs cadres apprennent également le maniement des engins et des systèmes propres à leur arme.
Après l'ESO, les aspirants chefs de section partiront effectuer le stage d'officier (SF of) à l'école militaire supérieure de Berne, où ils apprendront le métier général d'officier. Ils retourneront ensuite dans la formation d'application pour dix semaines d'école d'officiers, suivies du stage et du service pratique à l'école de recrues.
A partir de la 8e semaine d'école de recrues, les aspirants sergents-majors et les aspi-rants fourriers suivront le stage de sous-officier supérieur (SF sof sup) et effectueront également, par la suite, le stage et le service pratique à l'école de recrues.

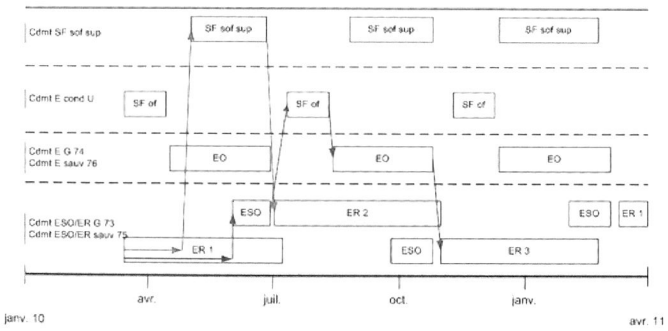


Déroulement dans le temps des écoles.

## Les écoles et leur organisation

Désormais, le commandement ESO/ER G 73, à Brugg, et le commandement ESO/ER sauv 75, à Wangen a. A./ Wildersbach, sont chargés des services d'instruction de base des cadres et de la troupe. L'EO est organisée dans les commandements de l'école du Génie 74 (E G 74) à Bremgarten et de l'école de sauvetage 76 (E sauv 76) à Genève. De plus, tous les autres cours de la FOAP G/ Sauv – comme, par exemple, les cours de maniement des explosifs et les stages techniques, les cours de préparation à l'obtention du permis de navigation et le soutien à l'IFO 2 des corps de troupe – ont lieu dans les commandements 74 et 76.
Compte tenu des chevauchements des écoles de recrues dus au modèle des 3 départs, deux équipes de militaires de carrière sont formées dans les commandements ESO/ ER. Elles sont chacune responsables en alternance du début d'une ER sur toute sa durée (y compris l'ESO qui précède). Comme par le passé, les enseignements transversaux de l'école sont assurés par son état-major.

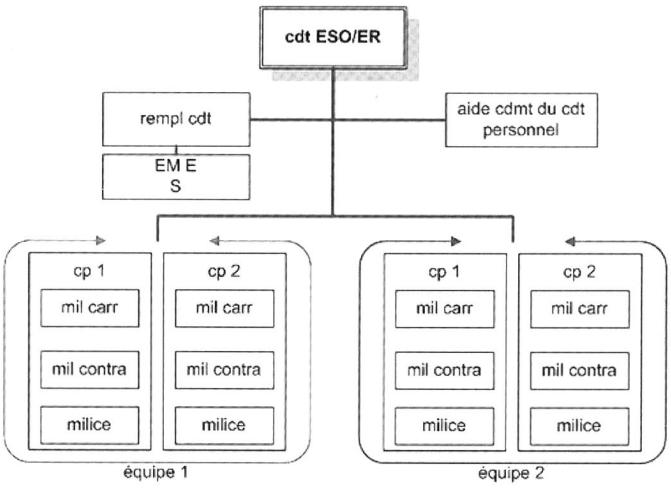


Organigramme du commandement d'ER/ESO.

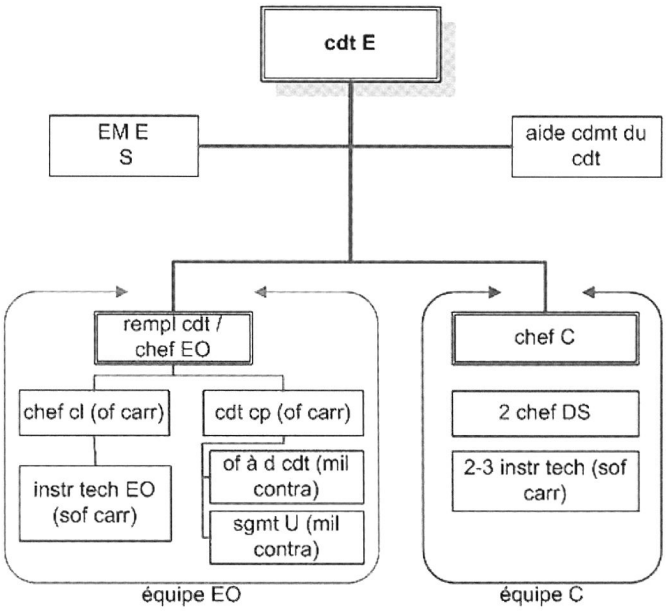


Organigramme du commandement d'école.

## Les militaires contractuels, indispensables pour CORPORE

Dans le système CORPORE aussi (avec des cadres de milice en stage et en service pratique), quelques militaires contractuels (mil contra) prennent en charge des fonctions importantes et à responsabilités dans l'instruction et la formation. En particulier, la fonction de commandant de compagnie doit être occupée par un militaire contractuel pendant les 13 premières semaines de l'école de recrues. Dans les domaines techni-ques et transversaux, d'autres fonctions (par exemple le service du commissariat) sont également assurées par des militaires contractuels.

Une autre mesure d'amélioration consisterait à vérifier que le renoncement au stage central d'officier au profit d'un prolongement de la durée de l'EO spécifique à l'arme pourrait permettre de réaliser des économies de personnel à la FSCA et d'utiliser plus efficacement le peu de temps disponible pour l'instruction.

J.R.

Fusillier de bord et sa mitrailleuse 64 12,7 mm.

*Génie/sauvetage*

## Les troupes du Génie

**Br Jacques F. Rüdin**

Cdt FOAP Génie/sauvetage

Les troupes du Génie sont surtout engagées pour des missions demandant des capacités et un équipement techniques particuliers. Ces missions consistent principalement à assurer la mobilité, à limiter la mobilité de l'adversaire, à assurer la protection et la survie, à effectuer les tâches générales du génie et de l'aide en cas de catastrophe.
Pour ces missions, le génie possède des systèmes de ponts « lents » (pont fixe 69, pont à poutres d'acier), un système de ponts flottants « rapide » (pont flottant 95), de nombreux outils manuels, des systèmes de sonnette, des engins de génie civil et des explosifs.

Ci-contre: pont à poutrelles d'acier construit à Oberfelden.

Construction d'un pont Mabey & Johnson à Einsiedeln (juin 2007).

### Maintien des voies de circulation et garantie de la mobilité opérationnelle.

L'armée a besoin de voies de circulation ouvertes. Avec son matériel lourd de Génie civil et de lancement de ponts, le génie contribue à maintenir ouvertes les voies de circulation pour le transport des troupes et des éléments logistiques.

### Restriction de la mobilité

Barrage et destruction constituent une particularité de la préparation de l'armée suisse à une éventuelle menace militaire. Avec les moyens dont il dispose, le Génie peut dresser des obstacles réversibles et irréversibles et poser des mines.

### Réparation des pistes et entretien des bases aériennes

Avec les sapeurs de base aérienne, la logistique du commandement de l'aérodrome dispose d'une formation du génie dont la mission consiste à remettre en état

les pistes et les voies de roulement endommagées, à entretenir les installations des bases aériennes et à aider le commandement de l'aérodrome à maintenir la disponibilité opérationnelle. Pour cela, la compagnie dispose de nombreux engins modernes tels que le système de déblayage des pistes 98, des rouleaux compresseurs, des excavatrices, des bulldozers et le pont à poutres métalliques type forces aériennes.

### Surveillance des eaux frontalières et intérieures

L'armée dispose d'une compagnie de canots-moteurs (cp can mot 10), équipée de dix canots patrouilleurs (canot patr 80). Grâce à ces canots, elle peut jouer le rôle d'organe de surveillance et d'information avancé pour s'acquitter des principales missions suivantes :

- Surveiller les eaux frontalières et les eaux intérieures, seule ou en collaboration avec des tiers (Corps des gardes-frontières, police, Sécurité militaire entre autres).

- Arraisonner les embarcations sur les eaux, les escorter jusqu'à un port de contrôle ou les combattre à l'aide de deux mitrailleuses en cas de besoin.

- Avoir un effet stabilisateur et dissuasif sur les eaux, par exemple dans le cadre d'engagements de protection de conférences.

### Aide à la préparation et à la conduite du combat

Pour l'engagement du Génie dans le domaine des préparatifs de combat, on peut attendre des prestations identiques du bataillon du génie, du bataillon de pontonniers et du bataillon de sapeurs de chars. Il s'agit avant tout d'aider les formations de combat pour les opérations de génie civil telles que renforcement de bâtiments, consolidation d'éléments de terrain, maintien de l'ouverture des voies de circulation, gros travaux de déblaiement sur les lieux de catastrophes, construction de ponts et de tronçons de routes supplémentaires et aide générale aux formations opérationnelles pour la préparation des engagements.

J.R.

Canot-moteur 80 en patrouille.

La troupe -ici à Etzelkofen- est en mesure de fournir une aide spontanée. Mais les situations graves nécessitent des troupes spécialement formées et équipées.

*Génie/sauvetage*

## Les troupes de sauvetage

**Br Jacques F. Rüdin**

Cdt FOAP Génie/sauvetage

Avec leurs formations spécialisées, les troupes de sauvetage sont les premiers acteurs de l'aide militaire en cas de catastrophe. Leur mission principale consiste en opérations de sauvetage lors de catastrophes graves et étendues et de grands incendies. Elles sont complétées, en cas de besoin, par des éléments appartenant à d'autres armes. De plus, elles soutiennent les opérations d'aide humanitaire à l'étranger.

### Qui part à l'étranger?

Outre le personnel de carrière, les membres de la milice et de l'armée appartenant aux troupes de sauvetage jugés aptes sont enregistrés dans un *pool*. Ceux-ci peuvent être rapidement convoqués et engagés dans le cadre de la chaîne de sauvetage suisse. Les opérations humanitaires à l'étranger s'effectuent en principe sur la base du volontariat. Le but de tels engagements est de sauver des vies.

### Formations des troupes de sauvetage

- La compagnie d'intervention d'aide en cas de catastrophe (cp interv acc 104), peut intervenir en quelques heures toute l'année, essentiellement en cas de catastrophes naturelles. Cette compagnie a un effectif moyen de 200 militaires.

- Les 6 bataillons actifs d'aide en cas de catastrophe (bat acc) peuvent être mobilisés et engagés en l'espace de quelques jours afin d'assurer la capacité à durer, de fixer les priorités et de renforcer les effectifs.

### Aide militaire en cas de catastrophe (en Suisse et dans les régions frontalières)

L'aide militaire en cas de catastrophe est essentiellement fournie en Suisse. Les interventions dans les pays étrangers voisins (dans les régions frontalières) sont faites dans le cadre d'accords existant avec les Etats voisins et avec l'autorisation correspondante du Conseil fédéral. L'aide militaire en cas de catastrophe est théoriquement fournie selon le principe de la subsidiarité. Elle intervient sur demande lorsque les autorités civiles concernées ne peuvent pas ou ne peuvent plus s'acquitter elles-mêmes

Pelle mécanique à Kien lors d'un engagement d'aide en cas de catastrophe (août 2005).

Engagement contre un incendie de forêt à Arbaz VS (avril 2007).

de leurs tâches pour des raisons de personnel, de matériel et/ou de temps.
En cas de catastrophes imputables aux éléments naturels, à la technologie et à la violence survenant sur le territoire suisse, les autorités civiles sont aidées afin de leur éviter d'être dépassées par les événements. Cette aide apportée par les troupes peut prendre la forme d'une aide spontanée ou celle de l'aide militaire en cas de catastrophe proprement dite.

Aide spontanée : toutes les troupes se trouvant à proximité d'un événement apportent une aide rapide, limitée dans le temps (à titre indicatif 48 heures maximum) et dans l'espace dans le cadre de leurs possibilités.

Aide militaire en cas de catastrophe : l'aide militaire en cas de catastrophe, apportée dans le cadre de la coopération nationale pour la sécurité, comprend essentiellement des opérations de sauvetage en cas d'événements graves et de grande ampleur, ainsi qu'en cas de grands incendies.

En outre, peuvent être fournies en complément les prestations suivantes :

- Aide aux populations coupées du monde ou menacées ;
- Prévention de l'extension de la catastrophe à une zone plus large et des domma-ges consécutifs ;
- Aide au rétablissement provisoire des infrastructures vitales ;
- Renforcement ou relève des moyens civils et/ou militaires déjà engagés.

J.R.
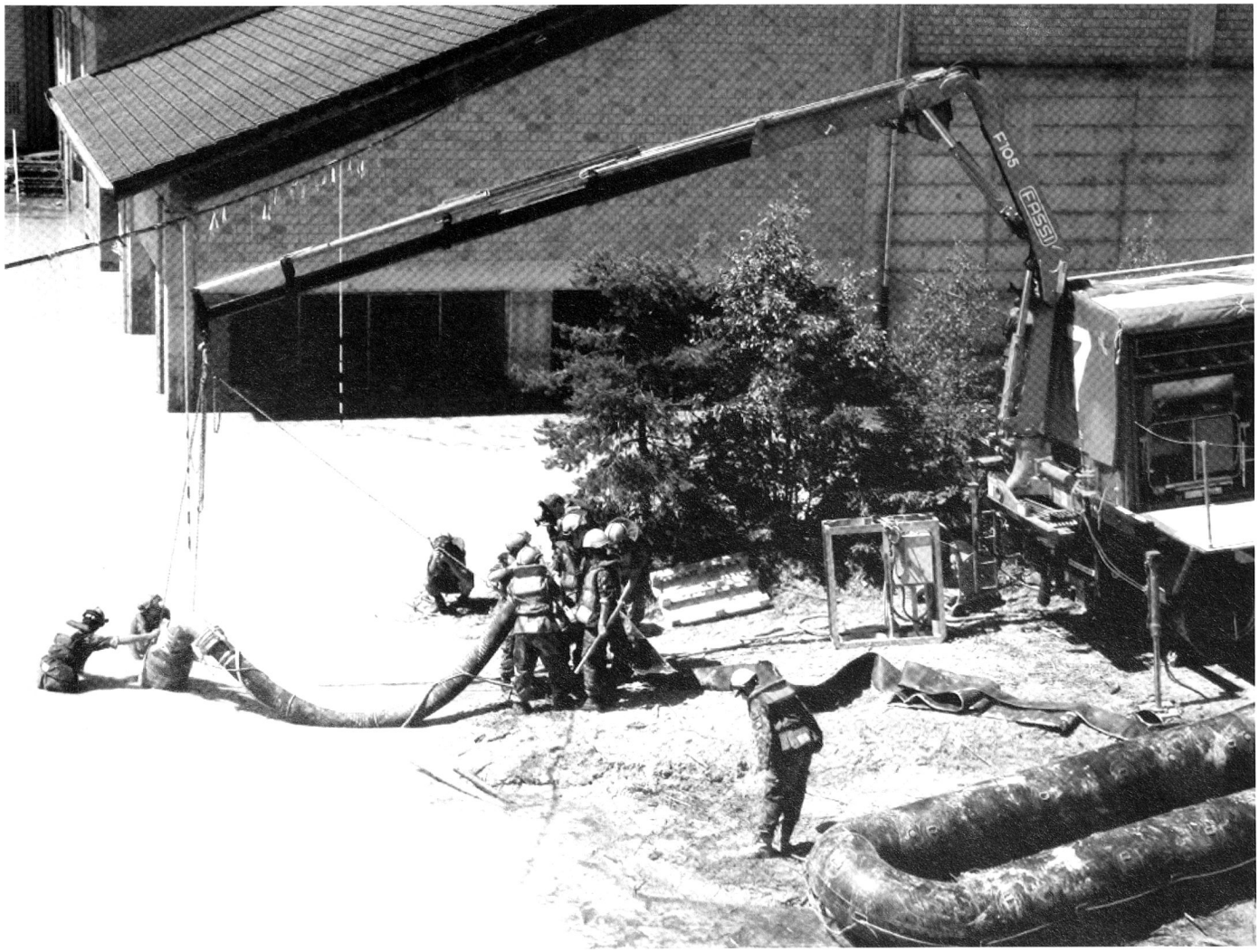
Engagement du WELAB 7 (inondations) à Rapperswil BE (juin 2006).